

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS DE FRANCE

**COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025
DE 9 H 00 à 11 H 00**

DELIBERATION N° 2025 – 27

Objet : Délibération sur l'exécution anticipée du BP 2026 en Investissement.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir d'Olivier ENGRAND), Mr Frédéric LETURQUE, Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Paulette JUILLEN PEUVION (avec le pouvoir de Amel GACQUERRE), Mr Jean - Christophe LORIC, Mr Arnaud DE RIGNÉ, Mr Thomas HUTIN (avec le pouvoir de Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mr Christophe PILCH, Mr Claude HEGO, Mme Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Benoît ROUSSEL (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Dominique FERNANDE, Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mr Pascal DEMONT, Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pourvoir de Christian FOURCROY), Mr Etienne PERIN (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Christian LEROY), Mme Patricia ADMONT (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Philippe CARTON, Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Grégoire FRANCKE (avec le pouvoir de Jean – Claude THOREZ), Mr Benoît WASCAT, Mr Hervé NAGLIK, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Jean – Pierre LOCQUET, Jean – Claude RENAUX.

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Olivier ENGRAND, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Adrien NAVÉ, Mme Héloïse DHALLUIN , Mr Sébastien LEPRÉTRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOSET, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Grégory BARTHOLOMEUS Mr Jean-François MONTAGNE, Mr Julien QUENNESSON, Mr Christian FOURCROY, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mme Gaëlle VAUDÉ, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Christian LEROY, Mr Claude VERGEOT, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS, Mr Antony GAUTIER, Mr Alain GEST.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric DONNAY.

Votes Pour : UNANIMITÉ

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025

DE 9 H 00 à 11 H 00 EN VISIO

DELIBERATION N° 2025 – 27

Objet : Exécution anticipée du Budget Primitif 2026 en Investissement.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France, réuni, le 10 Décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France,

Vu le ROB 2026,

Vu le Budget Primitif 2025 du 13 Mars 2025 et l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2025, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le ROB 2026 et le vote du Budget Primitif 2026 planifiés au 1^{er} trimestre 2026,

CONSIDERANT

Que le comité syndical peut autoriser avant l'adoption du budget, l'ouverture de crédits d'investissement afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement, et ce dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DECIDE

D'autoriser le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à caractère annuel dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

- Pour le chapitre 21, qui s'élève à : 996 523.14 €

Considérant le quart autorisé pour ce chapitre, soit la somme de 249 130.78 €

D'affecter comme suit les ouvertures de crédits 2026 :

- Compte 2158 un montant de 184 130,78 €
- Compte 2181 un montant de 35 000,00 €
- Compte 21838 un montant de 12 500,00 €
- Compte 21848 un montant de 17 500,00 €

De mettre en œuvre cette décision jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Le Président,



Christophe COULON

